

# Office de la consommation

Qualité et distribution de l'eau

Chemin des Boveresses 155 CH - 1066 Epalinges



Reçule:



Commune de Moudon Place de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 43 1510 Moudon

□ Dossier 810.04

Epalinges, le 16.12.2019

# RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-46355

V 1



### INTRODUCTION

But du contrôle :

Contrôle officiel / Eau potable / Commune de Moudon 03.12.2019

Prélèvement du : Date arrivée :

03.12.2019

Effectué par :

Services industriels de Moudon

### ÉCHANTILLON(S)

19-125423 Eau potable à la source

Conforme

S - Sources de Moudon, S6-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510 Moudon 19-125424

Eau potable à la source

S - Sources de Moudon, S5-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 4, 1510 Moudon

Non conforme

### **RÉSULTATS D'ANALYSES**

# N° d'échantillon: 19-125423

Prélèvement du :

03.12.2019

Secteur:

S - Sources de Moudon

Lieu de prélèvement :

S6-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage

5, 1510 Moudon

Dénomination spécifique :

Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	489 ± 24 μS/cm	M : max. 800 μS/cm	
751-MON-001	Nitrate	41.1 ± 4.1 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

N° de dossier : 19-VD-46355 V 1

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

La teneur en nitrate dépasse l'objectif de qualité (moins de 25 mg/L) défini pour l'eau potable et approche de la valeur maximale admise de 40 mg/L. (Directive SSIGE W12).

Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 19-125424

Prélèvement du :

03.12.2019

Secteur:

S - Sources de Moudon

Lieu de prélèvement :

S5-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage

4, 1510 Moudon

Dénomination spécifique :

Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	523 ± 26 μS/cm	M : max. 800 μS/cm	
751-MON-001	Nitrate	45.1 ± 4.5 mg/L	max. 40.0 mg/L	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

### APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

La teneur en nitrate dépasse la valeur maximale admise (40 mg/l).
Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon ne répond pas aux exigences légales, il est contesté conformément à l'art. 33 de la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI).

#### VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

### **REMARQUE**

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

Copie(s) à :

Services industriels de Moudon, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 43, 1510 Moudon Mandaterre Sàrl, Monsieur Benjamin SORNAY, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains